
DESTINATAIRES : Présidences et directions générales des conseils scolaires

EXPÉDITEUR : Johanne Lacombe, présidente

DATE : Le 3 mars 2026

OBJET : Appel de candidatures pour le prix Jean-Robert-Gauthier

Prix Jean-Robert-Gauthier 2026

Connaissez-vous un(e) conseiller(ère) scolaire qui contribue ou a contribué de façon remarquable à l'essor de l'éducation en français langue première ?

Dans le cadre de la remise du prix Jean-Robert-Gauthier, la FNCSF est à la recherche de candidatures afin de reconnaître, au plan national, un(e) francophone pour sa contribution exceptionnelle au domaine de l'éducation en français en milieu minoritaire.

Afin d'orienter votre choix, vous trouverez ci-joint les critères d'admissibilité et les procédures de mise en nomination.



**Faites-nous parvenir des candidatures
dès que possible !**

Date limite :
Le vendredi 22 mai 2026

PRIX JEAN-ROBERT-GAUTHIER

Jean-Robert Gauthier (22 octobre 1929-10 décembre 2009)

Jean-Robert Gauthier était chiropraticien de formation mais a consacré la majeure partie de sa vie professionnelle à la scène politique notamment à titre de conseiller scolaire (1969-1972), de député libéral d'Ottawa-Vanier à la Chambre des communes (1972-1994), de whip du Parti libéral et de chef parlementaire de l'opposition (1984-1991). Il fut nommé au Sénat en 1994 et a pris sa retraite en 2004.

Il devint membre de l'Ordre du Canada en 2007 et de l'Ordre de l'Ontario en 2009. Il fut également fait Officier de la Légion d'honneur par le gouvernement français en 2002.

Défenseur des droits des francophones à l'extérieur du Québec, Jean-Robert Gauthier a pris position et est intervenu à de nombreuses reprises dans les dossiers concernant les langues officielles au Canada et la Constitution canadienne et a su établir des relations avec des organismes voués à la défense des droits des francophones au Canada et en Ontario.

Note : Dans ce document, seul le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

Objectif du projet :

Reconnaître annuellement, au plan national, un francophone pour son apport dans le domaine de l'éducation en français en milieu minoritaire, à titre de conseiller ou commissaire scolaire.

Critères d'admissibilité :

- Avoir été ou être conseiller ou commissaire scolaire ;
- Être mis en nomination par un conseil scolaire francophone ;
- Ne pas être membre du conseil d'administration de la FNCSF.

Modalités :

Le sénateur Gauthier a eu le courage de ses convictions et a toujours été un ardent promoteur de l'éducation en langue française. Il fut un parlementaire engagé qui a oeuvré avec ferveur au développement et à l'épanouissement des communautés francophones. Son dévouement a engendré des gains importants pour la francophonie canadienne.

Le lauréat, à l'image du Sénateur Jean-Robert Gauthier, aura fait preuve de courage et de persévérance dans l'adversité et d'initiative et d'originalité dans son approche. Il aura, malgré les embûches, défendu le principe de l'éducation en français et de la dualité linguistique avec vigueur et conviction et aura su exercer une influence. Joueur d'équipe, il aura œuvré pour la qualité et l'excellence de l'éducation et se sera mérité le respect et l'admiration de ses pairs.

Le lauréat se démarquera également au niveau des critères suivants :

- S'être investi dans son rôle, avoir participé activement aux activités de son conseil scolaire et fait preuve de leadership ;
- Avoir fait preuve d'initiative dans ses communications avec les intervenants ;
- Avoir contribué de façon exceptionnelle à l'essor et à l'amélioration continue de l'éducation en français langue première ;
- S'être porté, de façon notoire, à la défense du principe de la dualité linguistique canadienne.

Procédures de mise en nomination :

- Appel des candidatures au printemps.
- Les candidatures doivent être envoyées au secrétariat de la FNCSF par courriel (administration@fnssf.ca). (Un accusé de réception vous sera acheminé par courriel dans les jours qui suivent)
- **Documentation à fournir** : Formulaire de mise en candidature ci-joint dûment rempli. Seule l'information se retrouvant sur ce formulaire sera considérée.
- Les candidatures doivent être soumises à chaque année.
- **Date limite pour recevoir les candidatures** : vendredi 22 mai 2026, par courriel.

Sélection du lauréat ou de la lauréate :

- Le jury de sélection est composé des membres de l'exécutif de la FNCSF et de la direction générale.
- Sélection du lauréat en août/septembre.
- Cérémonie de remise du prix à l'automne, le 2 octobre 2026, dans le cadre du congrès annuel de la FNCSF.

Cérémonie de remise du prix :

- Le lauréat sera invité à livrer son discours de remerciement (en personne ou par vidéo). Le discours est d'une durée maximale de 3 minutes.
- Si le lauréat ne peut être présent le moment venu, une vidéo pourra être préparée afin d'être présentée lors de la cérémonie de remise (durée maximale également de 3 minutes).

PRIX JEAN-ROBERT-GAUTHIER 2026

Formulaire de présentation d'une candidature

Le prix récompense annuellement un francophone pour sa contribution exceptionnelle à l'éducation en français en milieu minoritaire, en tant que conseiller ou commissaire scolaire.

Le lauréat aura fait preuve de courage, de persévérance, d'initiative et d'originalité face aux défis, tout en défendant avec conviction l'éducation en français et la dualité linguistique. Il aura œuvré pour l'excellence en éducation, gagnant le respect de ses pairs.

Les critères de sélection incluent également :

- Présence active aux activités du conseil scolaire ;
- Initiatives dans les communications avec les intervenants ;
- Contribution remarquable à l'évolution de l'éducation en français en milieu minoritaire ;
- Défense notable de la dualité linguistique canadienne.

Note : Dans ce document, seul le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

SECTION A – Identification du présentateur de la mise en candidature :

Conseil scolaire : _____
Personne-ressource : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

SECTION B – Identification du candidat :

Nom : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____
Membre du conseil scolaire depuis l'année : _____

**Signature du candidat pour valider
l'information partagée :** _____

SECTION C – Critères d'évaluation et pondération

DÉTERMINATION - 40% de la pondération totale

1) Détaillez à l'aide d'exemples précis, comment le candidat, dans ses fonctions de conseiller ou commissaire scolaire, a fait preuve de courage, de persévérance, d'initiative et d'originalité face aux défis rencontrés (maximum de 500 mots sous forme de puces)

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

ENGAGEMENT - 50% de la pondération totale

2) Détaillez à l'aide d'exemples précis, comment le candidat s'est distingué dans son rôle de conseiller ou commissaire scolaire :

- a) auprès de la communauté entre autres dans le cadre de ses communications avec l'ensemble des intervenants (décideurs, représentants des médias, parents, élèves) et par son implication communautaire ;
- b) a su, malgré les embûches, défendre le principe de l'éducation en français et de la dualité linguistique avec vigueur et conviction tout en exerçant son influence ;
- c) a œuvré pour l'excellence en éducation, gagnant le respect de ses pairs.

(maximum de 500 mots sous forme de puces)

-

-

-

-

-

-

COMPLÉMENT D'INFORMATION - 10% de la pondération totale

3) Veuillez nous faire part, à l'aide d'exemples précis, de toute autre contribution exceptionnelle du conseiller ou commissaire scolaire à l'essor de l'éducation en français (aptitude ou réalisation)

(maximum de 500 mots sous forme de puces)

-

-

-

-

-

-

Les formulaires de mise en candidature doivent être envoyés au secrétariat de la FNCSF par courriel à administration@fnssf.ca .
Seule l'information sur ce formulaire sera considérée.

Un accusé de réception sera acheminé par courriel dans les jours suivant la réception de la candidature.

Date limite : 22 mai 2026